

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Identité politique et mouvement wallon : esquisse historique

Wynants, Paul; Sauvage, Pierre

Published in:
La Wallonie. Réalités et perspectives

Publication date:
1993

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Wynants, P & Sauvage, P 1993, Identité politique et mouvement wallon : esquisse historique. Dans La Wallonie. Réalités et perspectives. 1993 edn, Namur, p. 29-39.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

MODULE HISTORIQUE

Identité politique et mouvement wallon.

Esquisse historique.

P. Sauvage

P. Wynants

INTRODUCTION

Dans cette contribution, nous tenterons de retracer l'évolution de l'identité politique wallonne, de la fin du XIX^e siècle à nos jours. Notre fil conducteur sera le Mouvement wallon, que nous suivrons au fil du temps, à travers ses différentes expressions. Pareille entreprise bute sur deux difficultés. D'une part, l'identité que porte le Mouvement wallon n'est pas toujours celle que l'on croit : à certaines époques, elle est foncièrement belge ; chez les militants rattachistes, elle est même ouvertement française. D'autre part, l'affirmation de cette même identité n'est pas un processus linéaire : encore inachevée aujourd'hui, elle connaît une alternance de temps forts et de pauses. Ces fluctuations confèrent une importance particulière à la chronologie. C'est pourquoi nous distinguerons quatre étapes : la période antérieure à 1914, l'entre-deux-guerres, les années 1940-1970 et les deux dernières décennies.

1. DE 1880 À 1914

Le Mouvement wallon naît relativement tard, dans les années 1880. Il présente aussi deux visages différents, avant et après 1897. Tels sont les aspects que nous voudrions éclairer dans cette première partie.

1.1. Une naissance tardive

L'identité nationale belge s'affirme dès la fin du XVIII^e siècle. Elle se consolide après la révolution de 1830, pour atteindre son apogée durant la première guerre mondiale. Le Mouvement flamand naît peu après la création du Royaume, en réaction contre la francisation de ce dernier. Jusqu'aux alentours de 1870, il défend l'unité nationale, fondée sur la coexistence de deux langues et de deux cultures. Par la suite, il met plus nettement l'accent sur les droits de la "subnation" flamande. En son sein, un nationalisme culturel apparaît peu à peu, entre 1890 et 1910. C'est durant la première guerre mondiale qu'émerge un nationalisme politique, qui prend une orientation antibelge¹. Le Mouvement wallon doit se positionner d'emblée face à ces deux réalités préexistantes : la Belgique et le *Vlaamse Beweging*.

La naissance d'une conscience wallonne est freinée par divers obstacles. Tout d'abord, la francisation de l'État pousse les "Belges romans" des couches cultivées à s'identifier au Royaume unitaire. En deuxième lieu, des liens économiques étroits unissent le sillon industriel wallon à la capitale et à la Flandre : le centre financier, dont maintes entreprises dépendent, est établi à Bruxelles, tandis que des facteurs de production - notamment une part de la main-d'œuvre - viennent du Nord du pays. Enfin, les particularismes locaux et sous-régionaux demeurent très prégnants. L'esprit de clocher marque profondément les mentalités. Les réflexes principautaires restent vivaces. Les premières associations

¹ Cfr L. VOS, "Nation belge et Mouvement flamand", dans s.dir. H. DUMONT, Ch. FRANCK, F. OST et J.-L. DE BROUWER, *Belgitude et crise de l'État belge*, Bruxelles, 1989, pp. 203-220, et L. WILS, *Van Clovis tot Happart. De lange weg van de naties in de Lage Landen*, Louvain, 1992, pp. 97-205.

wallonnes qui se constituent en portent la trace : littéraires ou folkloriques, elles visent à perpétuer ou à enrichir un dialecte particulier.

Il n'est pas étonnant, dès lors, que le mot Wallonie soit, pendant une longue période, un concept à géométrie variable². Avant 1830, il s'applique à des entités diverses, qui ne coïncident guère avec la Région actuelle. Il faut attendre 1844 pour trouver, dans la *Revue de Liège*³ et sous la plume de François-Charles-Joseph Grandgagnage, la première mention de la Wallonie, au sens de la Belgique romane dans son ensemble. Le terme est utilisé ensuite, dans la même acception, par des philologues, des littérateurs et des historiens. Son contenu est culturel, linguistique et sentimental. En 1886, il reçoit une première connotation politique : lorsque le poète Albert Mockel lance la revue *La Wallonie*, il entend "mettre en lumière les caractéristiques de l'âme wallonne". Cette dernière notion, encore floue, est brandie en réaction contre "l'âme belge", célébrée avec emphase par de nombreux intellectuels, au cours des décennies antérieures. C'est précisément dans les années 1880 que le Mouvement wallon fait ses premiers pas.

1.2. Une mutation profonde

Avant et après 1897, le Mouvement wallon présente deux visages assez différents. Nous décrivons d'abord cette transformation, avant d'en rechercher les causes principales.

Au départ, le Mouvement wallon se dote d'une identité fondée essentiellement sur le rejet. Il s'oppose au flamingantisme, assimilé à une manifestation de pangermanisme. Il récuse les lois qui tendent à instaurer un bilinguisme limité en Flandre, au nom de la culture française, fruit d'une "civilisation supérieure" et ciment de la cohésion nationale. Viscéralement belgiciste, il ne manifeste aucune conscience régionale digne de ce nom, ni la moindre sensibilité fédéraliste. Il recrute l'essentiel de ses effectifs parmi les intellectuels, les fonctionnaires et les magistrats : Wallons établis à Bruxelles ou francophones de Flandre, ces derniers se sentent menacés, dans leur avenir professionnel, en raison de leur méconnaissance du flamand. C'est pourquoi la préoccupation majeure des Ligues qu'ils fondent est la défense du français, comme seule langue officielle de l'État.

À l'extrême fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, le Mouvement wallon se transforme. Il découvre "l'originalité wallonne", dont le congrès de 1905 trace les contours historiques, ethnologiques, philologiques, artistiques et littéraires. Il opte résolument pour le fédéralisme, alors appelé séparation administrative. Albert Mockel lance cette revendication en 1897. Un an plus tard, le libéral liégeois Julien Delaite consacre un rapport au même thème, qu'il enrichit par la suite. Dans les années 1907-1910, les articles et opuscules qui revendiquent la séparation administrative se multiplient. Telle est d'ailleurs la base de discussion du Congrès National wallon, réuni en juillet 1912. Le 15 août de la même année, le socialiste de Charleroi Jules Destrée publie sa fameuse *Lettre au Roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre* : après avoir exprimé les griefs du Sud du pays, il prône "l'union de deux peuples indépendants et libres". Formée de délégués des différentes sous-régions, l'Assemblée wallonne, créée en octobre 1912, se prononce, elle aussi, pour le fédéralisme. Elle dote la future Région de ses symboles nationaux : un drapeau, un chant, une fête.

Dès la fin du XIX^e siècle, le Mouvement wallon est surtout pris en charge par des Liégeois, avant d'étendre graduellement son recrutement. À certains moments, en particulier lors du Congrès de 1905, sa base sociale se diversifie. Elle intègre alors des parlementaires, des professeurs d'université, des industriels, des patrons de charbonnages. L'heure est, il est vrai, à l'élargissement des préoccupations : minorisation politique dans l'État belge, détournement des express internationaux du sillon industriel, discriminations aux dépens de la Wallonie en matière d'infrastructures, transferts financiers "abusifs" du Sud vers le Nord...

² Voir A. HENRY, *Esquisse d'une histoire des mots Wallon et Wallonie*, 3e éd., Mont-sur-Marchienne, 1990.

³ Graphie de l'époque.

S'il évolue, le Mouvement wallon connaît aussi certaines permanences jusqu'à la première guerre mondiale. Tout d'abord, ses effectifs demeurent limités : les milieux populaires ne sont pas touchés. En deuxième lieu, la participation des catholiques est extrêmement réduite, sinon quasi nulle. Enfin, les militants wallons optent pour "l'apolitisme". Dans leur grande majorité, ils condamnent toute présentation de listes spécifiquement wallonnes aux élections. Ils se contentent de militer, à titre personnel, dans les partis préexistants, principalement libéral et socialiste. Or ces derniers sont indifférents ou méfiants envers la question wallonne, sur laquelle ils s'abstiennent de prendre position.

La composition idéologique du Mouvement wallon s'explique par le contexte politique du temps. Majoritaire dans le pays (1884-1914), le parti catholique recrute l'essentiel de son électorat en Flandre, où le suffrage universel tempéré par le vote plural (1893) lui permet de conserver sa position dominante. Pour la gauche laïque, à prépondérance wallonne, les lois linguistiques promues par le gouvernement sont autant de manoeuvres cléricales, visant à bannir du Nord du Pays les idées progressistes "françaises" de liberté, d'égalité et de laïcité. En Flandre comme en Wallonie, les clivages philosophiques, sociaux et communautaires se recoupent. Les antagonismes de classe et de culture se renforcent mutuellement, dans la mesure où la langue est aussi une barrière sociale. À l'inverse, les oppositions philosophiques affaiblissent les courants d'émancipation régionale, en divisant le Mouvement flamand entre catholiques et libéraux, puis en détournant les catholiques, protégés par les "frères du Nord", d'un engagement militant dans le Mouvement wallon.

L'évolution de ce dernier est essentiellement dictée par des chocs exogènes. Le tournant de 1897 est provoqué par la proposition Coremans-De Vriendt, dont est issue la "loi d'égalité" de 1898. La mobilisation des années 1910-1912 est due en partie aux nouvelles dispositions favorables au bilinguisme, adoptées en 1910. Elle est aussi une réaction à "l'union sacrée" conclue, en mars 1911, au meeting d'Anvers, en vue d'une flamandisation de l'Université de Gand. Elle est surtout le fruit de la minorisation politique accrue de la Wallonie, dont témoignent les élections de juin 1912 et l'adaptation des sièges parlementaires, suite au recensement de 1910. Avant 1914, le Mouvement wallon n'a pas encore sa dynamique propre : il combat la progression du *Vlaamse Beweging*, sans pouvoir l'arrêter.

2. DE 1914 À 1940

2.1. La rupture de l'élan durant la première guerre

Dès le début des hostilités, l'effervescence qui s'était manifestée depuis 1905 retombe. Non seulement l'Assemblée wallonne cesse son activité, mais ses membres les plus influents, tel Jules Destrée, se muent en défenseurs de la Patrie dont l'existence est menacée par l'occupant.

2.2. Les incertitudes de l'entre-deux-guerres

2.2.1. La fragmentation du Mouvement

Dès 1919, l'Assemblée wallonne reprend ses activités, mais le climat n'est plus favorable à la défense des intérêts de la Wallonie. La guerre a changé les mentalités : le patriotisme est exalté et les éléments d'union sont favorisés. Dans ce contexte, évoquer la séparation administrative du pays est soupçonné d'incivisme. Abandonnant ses premières options, l'Assemblée wallonne se cantonne dès lors dans des revendications unitaires teintées de francophilie et reprend volontiers les thèses défendues par les premières Ligues wallonnes, c'est-à-dire la défense de la langue française comme ciment de l'unité de la Belgique. À cause de ce changement d'orientation, l'Assemblée wallonne connaîtra une existence précaire durant tout l'entre-deux-guerres.

Tandis que l'Assemblée wallonne s'affaiblit, un autre groupe se fortifie : la Ligue d'Action wallonne, dans laquelle les Liégeois sont particulièrement actifs. Il s'agit en réalité d'une dissidence de l'Assemblée wallonne qui a lieu définitivement en 1922. La Ligue, qui est favorable à l'autonomie de la Wallonie, est très dynamique : de 1924 à 1930, elle organise des Congrès annuels où l'on trouve les éléments les plus en vue du Mouvement wallon de l'entre-deux-guerres.

La Ligue d'Action wallonne est à la base d'une organisation rivale de l'Assemblée wallonne. En 1930, sous son impulsion, naît la Concentration wallonne dont le but est de rassembler les Ligues et les Associations wallonnes du pays. Ce nouveau groupement, qui défend les thèses fédéralistes, fait preuve d'une belle vitalité : de 1930 à 1937, il tient des Congrès annuels. Toutefois, à cause de sa composition peu homogène, il fluctue dans les objectifs qu'il s'assigne. Alors qu'en 1930 il défend le fédéralisme, en 1935, il opte pour l'autonomie.

À son tour, la Concentration wallonne est affaiblie par deux dissidences. La première est provoquée, en 1936, par l'abbé Mahieu, curé de Courcelles. Cet ecclésiastique fonde un groupe de pression, le Front démocratique wallon, qu'il a l'intention de transformer en parti politique au cas où il constaterait une carence des partis dans la défense des intérêts wallons. Au début, l'initiative irrite les dirigeants de la Concentration wallonne. Ils estiment que les militants wallons doivent œuvrer au sein des partis traditionnels pour aboutir à une solution sur le plan constitutionnel. En 1937, un changement s'opère : l'abbé Mahieu est élu président de la Concentration et infléchit le mouvement dans un sens politique. En mars 1939, lors d'un congrès extraordinaire, est décidée la fondation du Parti wallon indépendant qui s'oppose au bilinguisme et se prononce pour l'autonomie culturelle. Boudé par les militants wallons d'envergure, le parti connaît un échec retentissant aux élections législatives de 1939. La seconde dissidence se produit en 1938. Elle est le fait de la Ligue d'Action wallonne de Liège, qui avait donné naissance à la Concentration wallonne. S'opposant à la Concentration wallonne, qui est favorable à l'autonomie, la Ligue défend le fédéralisme. En 1938, deux membres de cette Ligue publient une brochure, *L'État fédéral en Belgique*, dans laquelle ils exposent un projet de Constitution fédérale⁴.

Cette fragmentation, qui affaiblit sans aucun doute le Mouvement wallon, peut se comprendre par le contexte politique. Dans la première partie de l'entre-deux-guerres, Flamands et Wallons vivent dans une entente relative qui est symbolisée par "le Compromis des Belges", signé par deux personnalités de premier plan : Camille Huysmans, un socialiste flamand, et Jules Destrée, un socialiste wallon. Ces deux hommes politiques se mettent d'accord sur une décentralisation administrative dans le cadre de l'unité nationale. Par cet accord, ils reconnaissent l'échec du bilinguisme inauguré en 1898 et achevé en 1928. Le compromis ne tarde pas à se traduire dans les faits : en 1930, flamandisation de l'Université de Gand; de 1932 à 1938, vote d'une série de lois qui établissent l'unilinguisme, sauf à Bruxelles. Ainsi, à partir des années 30, les concepts de Flandre et de Wallonie acquièrent une reconnaissance légale. C'est le premier pas vers la régionalisation. À l'intérieur de l'État unitaire, on passe d'une structure d'unité à une structure d'union⁵. Comme la Wallonie et la Flandre commencent à exister légalement, l'interrogation surgit à propos du statut de la Wallonie. Les différentes tendances du Mouvement wallon sont autant de réponses à cette question.

2.2.2. L'intérêt des partis traditionnels

À partir de 1937, les partis traditionnels, à l'exception du parti catholique, qui défend l'unité du pays, prennent conscience de l'importance de la question wallonne. L'action des militants, en leur sein, n'est sans doute pas étrangère à cette évolution. En 1937, les libéraux créent l'Entente libérale wallonne. Ils se contentent de défendre les droits de la langue française en Belgique. Un an plus tard, les socialistes s'engagent davantage. Au

⁴ G. TRUFFAUT et F. DEHOUSSE, *L'État fédéral en Belgique*, Liège, 1938.

⁵ A. BOLAND, *Les naissances de la Wallonie*, dans *Histoire de la Wallonie*, publiée sous la direction de L. Génicot, Toulouse, 1973, p. 432.

cours de leurs congrès de 1938 et de 1939, ils prônent la solution du fédéralisme. À cette époque, trois députés socialistes déposent sur le bureau de la Chambre une proposition de loi pour la révision de la Constitution dans un sens fédéral. En 1938, les communistes wallons tiennent, eux aussi, leur premier Congrès.

2.2.3. L'éveil de quelques catholiques

Deux centres d'intérêt pour le Mouvement wallon se créent autour de deux personnalités qui sont aussi fondateurs de revue. L'un est l'œuvre d'Élie Baussart, l'autre de l'abbé Jacques Leclercq.

Le premier centre est le plus ancien et le plus actif. En 1919, Élie Baussart, démocrate chrétien convaincu, fonde *La Terre Wallonne*. Jusque dans les années 30, il défend un régionalisme culturel et sentimental, puis à partir de cette date, il devient plus militant. Dans une série d'articles intitulés *Lettres à un wallon sur la question linguistique*, Élie Baussart écrit en 1930 : "À la chimère d'une impossible unité psychologique ou de culture d'une âme belge indéfinissable et introuvable, se substituera l'expérience d'une nation au sein de laquelle s'épanouissent deux cultures, la germanique et la française". Élie Baussart conclut cette série de lettres en appelant les lecteurs à "une action wallonne totale, à une renaissance wallonne"⁶.

Le second centre d'intérêt est l'œuvre de l'abbé Leclercq. Professeur de droit naturel et de philosophie morale à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Institut Saint-Louis à Bruxelles, cet ecclésiastique est connu pour sa liberté d'esprit, son accueil aux idées nouvelles et son esprit d'entreprise. En 1926, il fonde un périodique bimensuel, *La Cité Chrétienne*. Sa première prise de position sur la question wallonne a lieu en 1938 dans le cadre du Congrès de l'Association Catholique de la Jeunesse Belge. Dans sa conférence intitulée *La jeunesse wallonne face à la question flamande*, il invite les jeunes à construire leur communauté populaire à l'image des Flamands, qui viennent d'achever la leur. En utilisant l'adjectif "populaire", Jacques Leclercq insiste sur le primat du culturel sur le politique. Aux dires des témoins, ce discours, quoique modéré, a dérangé les catholiques. Cette réaction prouve le peu d'ouverture des milieux catholiques aux problèmes wallons. Après le congrès, Jacques Leclercq veille à ce que son appel ne reste pas sans écho. Il prend deux initiatives : en 1939, il publie un essai de philosophie politique intitulé *De la communauté populaire*, dans lequel il met en valeur les avantages de ce système en prenant la plupart des exemples dans le Mouvement flamand; la même année, il met en chantier un numéro spécial de *La Cité Chrétienne* intitulé *Contribution à l'étude des problèmes wallons*.

2.2.4. L'attention aux aspects économiques

Les progrès économiques de la Flandre, notamment l'industrialisation spectaculaire du bassin de Campine, accentue la prise de conscience des militants wallons à propos de la dégradation économique de leur région.

2.2.5. Un manque d'écho dans le grand public

Malgré les efforts consentis par les militants, le Mouvement n'a guère d'impact sur les milieux populaires : comme avant la guerre, les congrès ne réunissent que quelques centaines de personnes, la diffusion de la presse wallonne est restreinte. Le Mouvement ne parvient pas à atteindre une masse critique qui lui permettrait de modifier la situation sur le plan institutionnel.

⁶ É. BAUSSART, *Lettres à un Wallon sur la question linguistique*, dans *Terre Wallonne*, novembre 1930, p. 87 et 89.

3. DE 1940 A 1970

3.1. Une période de maturation (1940-1945)

Dès le début du conflit se constituent différents groupes fort actifs : *Wallonie libre*, qui se compose de socialistes et de libéraux; *Wallonie catholique*; *Wallonie indépendante*, où se retrouvent les militants communistes. Ces groupes poursuivent deux buts : résister à l'occupant afin de libérer la Wallonie du joug allemand; après la victoire, défendre l'autonomie de la Wallonie dans un cadre fédéral. C'est dans cette perspective que les membres de *Wallonie libre* jettent les bases du Conseil économique wallon, envisagent la création de l'Association pour le progrès intellectuel et artistique de la Wallonie et, à partir de 1942, préparent le Congrès National wallon.

En outre, différents mouvements de résistance affichent un caractère wallon. Confinés à une région, ils raisonnent dans une perspective wallonne. Parmi les prisonniers, le sentiment wallon est renforcé par la politique allemande qui favorise les Flamands.

3.2. Un moment d'exaltation (1945-1947)

Dès la Libération, le Mouvement wallon entre en effervescence. La manifestation la plus spectaculaire est le premier Congrès National wallon qui se tient en octobre 1945. S'y retrouvent 1.500 militants de toutes tendances politiques et de différents milieux pour envisager l'avenir de la Wallonie. Ils s'expriment par deux votes : dans le premier, qui est qualifié de sentimental, ils accordent leurs préférences à un rattachement à la France; dans le second, plus raisonnable, ils défendent à la quasi-unanimité la solution fédérale. Les militants mènent leur combat sur deux terrains : le constitutionnel et l'économique. Ce premier Congrès wallon provoque de vives réactions : articles dans la presse, interpellations au Parlement. Paul-Henry Spaak, alors Premier ministre, reconnaît l'existence d'un malaise wallon et promet des réformes constitutionnelles.

Du côté catholique, on n'est pas moins actif. Le 1er juillet 1945 se tient à Bruxelles la première réunion d'*Un groupement d'étude et d'action : Rénovation wallonne*. Son but est de "contribuer à faire du Mouvement wallon un mouvement d'unanimité qui transforme l'ensemble des régions wallonnes en une Wallonie consciente, organisée et unie, et par conséquent écoutée et respectée"⁷. Sur le plan institutionnel, *Rénovation wallonne* propose le régionalisme fédéral, qui consiste à introduire dans le droit public une institution intermédiaire entre l'État et la province : la Région.

3.3. Une période de désenchantement (1947-1958)

L'enthousiasme retombe rapidement. Les projets des militants wallons n'aboutissent pas. Ils rencontrent l'opposition des partis traditionnels qui ont repris leurs habitudes d'avant-guerre. Par quatre fois, de 1947 à 1953, la Chambre est saisie de propositions de révision de la Constitution dans un sens fédéraliste; chaque fois, elle les repousse. En 1947, le Conseil économique wallon lance un cri d'alarme devant la situation de la Wallonie et propose des remèdes. En vain. Autre élément de démobilisation des militants wallons : l'accentuation de la minorisation politique de la Wallonie. En 1949, la loi Vermeyleen, qui adapte le nombre de sièges parlementaires en fonction du recensement de 1947, consacre le recul de la Wallonie. Cette région ne représente plus que 35% de la population du pays.

Dans ce contexte peu favorable au Mouvement wallon, deux lueurs d'espoir apparaissent. D'une part, une création institutionnelle. Sous l'impulsion de Pierre Harmel, un membre du P.S.C., une loi crée le Centre de recherche pour la solution nationale des problèmes sociaux et juridiques en régions wallonnes et flamandes. Le Centre fait du bon travail en déblayant le terrain. Malheureusement, il a peu d'impact sur la population. Ses conclusions, déposées en 1955, resteront confidentielles. D'autre part,

⁷ R. ROYER, *Rénovation wallonne*, dans *L'histoire du Mouvement wallon. Journée d'étude de Charleroi*, 26 février 1976, coll. Etudes et Documents, Institut Jules Destrée, Charleroi, 1978, p. 70.

un sursaut d'énergie lors de l'affaire royale. Le retour du roi Léopold III est le thème du congrès wallon extraordinaire qui se tient à Charleroi en mars 1950. À la quasi-unanimité, les participants s'opposent au retour du Roi. Aussi, lorsqu'en juillet, le Parlement, suite à la consultation populaire, décide le retour du souverain, une grève générale paralyse la Wallonie. Le président du Congrès wallon, Joseph Merlot, annonce la réunion prochaine des États-Généraux de la Wallonie et la création d'un gouvernement wallon provisoire. Comme on le constate, l'affaire royale a permis aux Wallons de prendre conscience de leur force politique dans un pays où ils sont minoritaires. Inversement, les Flamands ont considéré l'issue de l'affaire royale comme la violation d'une règle démocratique. Ce sursaut d'énergie du Mouvement wallon présage la sortie prochaine de la période de morosité.

3.4. Une reprise décisive (1958-1970)

La fin du désenchantement s'effectue grâce à deux déclics qui se produisent en 1958. D'une part, c'est la signature du pacte scolaire qui met fin à une guerre scolaire entre catholiques et laïques, déclenchée trois ans plus tôt par la loi Collard, ministre socialiste de l'Instruction publique. Durant cette lutte, le réflexe de défense catholique a joué aussi bien en Flandre qu'en Wallonie. La question de l'école est le dernier combat dans lequel laïques et catholiques se sont affrontés. Une fois les tensions idéologiques apaisées, la voie est libre pour la reprise de luttes communautaires. D'autre part, c'est l'époque où la Wallonie est atteinte de plein fouet par les mesures de la C.E.C.A. Les fermetures de charbonnages sont durement ressenties par la population, d'autant plus qu'elles coïncident avec le déclin du textile verviétois et que les mesures de reconversion proposées depuis longtemps tardent à se concrétiser. Le délabrement de l'économie wallonne contraste avec la prospérité croissante de la Flandre. L'état d'infériorité de la Wallonie sera souligné en 1962 par le sociologue démographe français, Alfred Sauvy. Selon ce spécialiste, la lenteur du progrès économique de la Wallonie est due à la trop faible progression des revenus et de la production, qui est principalement provoquée par la mauvaise situation démographique. Face à cette situation alarmante, le congrès des socialistes wallons de juin 1959 préconise le fédéralisme comme mesure de salut public. La population s'inquiète. Durant l'été 1959, des grèves sauvages éclatent. Elles annoncent des événements plus violents.

À la fin de 1960, le projet de loi unique déposé par le gouvernement Eyskens devient le catalyseur de tous les mécontentements. À partir de décembre, la grève se généralise et paralyse le pays. En Wallonie, sous l'impulsion du syndicaliste André Renard, le mouvement se politise. Le leader syndical reprend à son compte le projet fédéral qu'il tourne contre "la domination cléricale flamande". Des mandataires socialistes se mettent dans son sillage: "ils constatent que la politique centralisatrice accentue et accélère la détérioration économique de la Wallonie et ils posent brutalement le problème des structures de la Belgique; ils réclament pour la Wallonie le droit de disposer d'elle-même et de choisir les voies de son expansion économique et sociale"⁸. En mars 1961, après les affrontements, André Renard crée un groupe de pression, le *Mouvement populaire wallon*, qui a pour but le fédéralisme et les réformes de structure économiques. On le voit, les grèves de 1960-61 marquent bien un tournant dans l'histoire du Mouvement wallon. Désormais, ce dernier dispose d'une audience populaire: le *Mouvement populaire wallon* regroupe 180.000 adhérents.

Face à ces revendications wallonnes, le Mouvement flamand ne reste pas inactif. En 1961 et en 1962, les Flamands défilent dans les rues de la capitale aux cris de "Brussel vlaams" et "Zelfbestuur". C'est dans ce climat que sont votées les lois linguistiques qui, dans l'ensemble, sont favorables aux Flamands. En novembre 1962, on fixe la frontière linguistique avec des ajustements à l'Ouest (rattachement au Hainaut de Mouscron-Comines) et à l'Est (les Fourons détachés de Liège au profit du Limbourg). Ce dernier transfert crée un abcès de fixation. Pour l'essentiel, cette législation consacre les principes de la législation de 1932: unilinguisme en Flandre et en Wallonie; bilinguisme

⁸ A. BOLAND, *Les naissances de la Wallonie, op. cit.*, p. 448.

dans l'agglomération bruxelloise. Désormais, la dualité est bien réelle. On ne met plus l'accent sur ce qui unit, mais sur ce qui sépare.

Quelques catholiques ne restent pas insensibles à l'évolution du Mouvement wallon. C'est ainsi qu'au début de 1963, le chanoine Jacques Leclercq, à la demande de deux militants wallons liégeois qui n'appartiennent pas au monde catholique, publie une brochure intitulée *Les catholiques et la question wallonne*. L'argument essentiel de l'ecclésiastique est le suivant : la question wallonne est de nature essentiellement politique et par conséquent les catholiques ne doivent pas y mêler des considérations religieuses sous peine de tomber dans le cléricalisme.

Face à l'agressivité des Flamands, les Wallons réagissent. En 1964, on assiste à la création du Front Démocratique des Bruxellois Francophones (F.D.F.) pour la défense des intérêts des francophones de la capitale et de sa périphérie. En 1965 apparaissent des listes wallonnes qui, en 1968, donnent naissance au Rassemblement Wallon. Ce parti fédéraliste et pluraliste inscrit à son programme la mise sur pied d'une Assemblée wallonne disposant d'un véritable pouvoir.

La conséquence est inévitable : le pays se divise de plus en plus. Les partis politiques éclatent. En 1968, le P.S.C.-C.V.P. se divise et le P.S.B. présente deux ailes linguistiques dans la capitale. La scission la plus spectaculaire est celle de l'Université de Louvain. Le transfert de l'U.C.L. en Wallonie est décidé. L'affaire émeut de nombreux Wallons et Bruxellois jusqu'alors sourds aux querelles communautaires. Ils se rallient aux listes francophones et wallonnes. Le F.D.F.-Rassemblement Wallon connaît une progression spectaculaire. En 1971, il devient le second parti de Wallonie.

Soucieux d'apaiser les querelles communautaires qui empoisonnent la vie du pays, le gouvernement, en septembre 1969, crée un groupe de travail où se retrouvent des représentants de tous les partis. Ces hommes débouchent sur un large accord d'où se dégagent des principes qui guident la révision de la Constitution en matière d'autonomie culturelle et de régionalisation. La nouvelle Constitution reconnaît l'existence de quatre régions linguistiques, de trois Communautés culturelles et de trois Régions économiques. Elle sonne le glas de la Belgique traditionnelle.

4. DE 1970 À NOS JOURS

Les deux dernières décennies sont complexes. En effet, les événements se précipitent. De surcroît, leur interprétation est difficile, à mesure que l'on se rapproche du présent. Enfin, la lecture du passé récent, par les historiens du Nord et du Sud du pays, est fondamentalement divergente⁹. Pour décrypter cette période agitée, nous privilégierons trois angles d'attaques successifs, mais interreliés : la longue marche vers le fédéralisme et ses avatars, la recomposition du paysage politique wallon et le débat sur l'identité à donner, *in fine*, à notre Région.

4.1. La longue marche vers le fédéralisme et ses avatars

La mise en oeuvre de la Réforme de l'État alimente les frustrations wallonnes. L'autonomie culturelle, revendiquée par la Flandre, doit assurer l'intégrité linguistique, culturelle et territoriale de celle-ci. Elle fait l'objet des dispositions relativement précises de l'article 59 bis de la Constitution, voté en 1970. La régionalisation, souhaitée par le Sud, est le moyen de mener le redéploiement économique de la Wallonie et d'affirmer la spécificité bruxelloise. Elle est consacrée, en termes excessivement vagues, par l'article 107 quater de la Loi fondamentale.

À partir de 1971, l'autonomie culturelle est graduellement réalisée. La régionalisation bute, par contre, sur les écueils de la problématique bruxelloise : délimitation et statut de la troisième Région, ainsi que répartition des influences en son sein. La régionalisation

⁹ Pour une lecture flamande publiée en français, voir notamment E. WITTE et J. CRAEYBECKX, *La Belgique politique de 1830 à nos jours. Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Bruxelles, 1987, pp. 423-517.

dite "préparatoire", lancée en 1974 par F. Perin, n'est qu'une pâle ébauche : la Wallonie demeure privée d'une véritable autonomie socio-économique.

Pour débloquer la situation, les Wallons font preuve d'esprit de compromis, lors des négociations du Palais d'Egmont (1977) et des accords du Stuyvenberg (1978). Sous l'impulsion de ses associations culturelles, relayées par la presse, la Flandre rompt unilatéralement le Pacte.

La quatrième révision de la Constitution et les lois subséquentes (1980) donnent, enfin, le jour à la Région wallonne. Le prix à payer est cependant fort lourd : Bruxelles est "mise au frigo", tandis qu'à la demande des Flamands, les compétences des Communautés sont étendues aux matières dites "personnalisables" (aide sociale et soins de santé). Le Sud a l'impression très nette que le Nord lui vend toujours la même marchandise - la régionalisation - en faisant monter les enchères.

L'encre des accords de 1980 est à peine sèche que la Flandre formule de nouvelles exigences. Elle demande la régionalisation de fait des cinq secteurs économiques à restructurer, demeurés dans le giron national : le textile, les charbonnages, les chantiers navals, le verre creux d'emballage et la sidérurgie. Luc Van den Brande (C.V.P.) lance alors le slogan "Plus un franc flamand pour l'acier wallon". Le Nord, qui en a largement bénéficié pendant cent vingt-sept ans, commence à remettre en cause la solidarité interrégionale. Il obtient satisfaction.

À Fournon, la tension ne cesse de monter. La solution d'"extra-provincialisation" - le détachement du Limbourg et la dépendance directe envers l'exécutif national - est torpillée par le C.V.P. Les "promenades" flamingantes se multiplient à partir de 1983. Le "carrousel fouronnais" attise les passions depuis 1986 : systématiquement, les Chambres flamandes du Conseil d'État annulent les nominations de José Happart comme premier échevin faisant fonction de bourgmestre. Aussitôt démis, l'intéressé reprend l'écharpe scabinale.

Les Wallons s'exaspèrent de ces blocages. Leurs dirigeants politiques font preuve d'une plus grande fermeté. À deux reprises, José Happart est plébiscité comme "Monsieur Wallonie" lors des élections européennes de 1984 (235.000 voix de préférence) et de 1989 (308.000 voix de préférence). L'action pour le fédéralisme radical est relancée : en 1986 se constitue le groupe de pression *Wallonie, Région d'Europe*.

Les tensions Nord-Sud ne peuvent s'apaiser que par un approfondissement de la Réforme de l'État. En créant la Région de Bruxelles-capitale et en étendant les compétences des entités fédérées, la révision constitutionnelle de 1988 va dans ce sens. Elle est toutefois incomplète et même problématique, pour le financement des Communautés. Rien d'étonnant, dès lors, si les accords de la Saint-Michel et leur mise en oeuvre (1993) accentuent le fédéralisme. À peine né, ce dernier est cependant menacé par la poussée séparatiste, qui gagne une partie de l'opinion flamande.

4.2. La recomposition du paysage politique wallon

Le processus en question est le résultat de trois phénomènes, qui additionnent leurs effets. Tout d'abord, les vagues successives de la Réforme de l'État affectent les rapports entre Wallons et francophones bruxellois : en l'absence de Régions, la Communauté française joue un rôle non négligeable ; celui-ci se réduit lorsque les instances régionales voient le jour, puis s'opposent à propos du financement des matières communautaires. Ensuite, les préoccupations socio-économiques reviennent au premier plan : la crise (1974), le désastre des finances publiques, le débat sur le néo-libéralisme (années 1980), mais aussi la définition nécessaire de priorités économiques wallonnes expliquent ce phénomène. Enfin, la problématique de l'environnement franchit le seuil de politisation : elle s'inscrit, il est vrai, au coeur des compétences régionales, dans une Wallonie qui se mue en "poubelle de l'Europe".

Le Rassemblement Wallon (R.W.), devenu en voix la deuxième force politique du Sud du pays (1971), est déstabilisé par sa participation au gouvernement Tindemans II. Les tensions sont vives entre ministres et militants. Elles gagnent le terrain socio-économique : l'aile "centriste" du parti fonde le club Réformes - Europe - Région (en abrégé, Créer), avant de contribuer à la naissance du P.R.L.W. (Parti des Réformes et de la Liberté de Wallonie, 1976). La solidarité Wallonie-Bruxelles et le rapprochement avec

le F.D.F. suscitent d'autres désaccords. Les dissidences se succèdent. Le Rassemblement Populaire Wallon est le sas d'entrée de certains militants au Parti Socialiste. Via l'Alliance Démocratique Wallonne, d'autres personnes passent au P.S.C. Le R.W. perd toute représentation parlementaire en 1985.

Les partis dits "traditionnels" - scindés selon l'axe Nord-Sud depuis 1968-1978 - prennent le relais en adoptant un profil plus wallon. Divers facteurs contribuent à cette évolution : la lassitude devant les blocages flamands ; le distanciellement entre francophones et néerlandophones au sein des grandes "familles" politiques ; l'apport des transfuges du R.W. et le désir de conquérir l'ancien électorat de cette formation ; enfin, le renouvellement partiel du personnel politique qui, à l'instar d'A. Cools, G. Spitaels, G. Deprez ou Ph. Maystadt, a la fibre plus régionaliste.

La percée des écologistes, depuis 1981, ne remet pas fondamentalement en question l'affirmation de la conscience régionale. Si Écolo collabore avec Agalev en certains domaines, les deux partis sont d'emblée distincts. À mesure qu'ils s'approchent du pouvoir, ils adoptent des positions divergentes en matière communautaire.

4.3. Conclusion : quelle identité pour la Wallonie ?

Malgré ses diversités sous-régionales, la Wallonie forme une "communauté de destin économique", pour reprendre l'expression utilisée jadis par le Centre de recherche et d'information socio-politiques (C.R.I.S.P.). Son identité politique demeure débattue : faut-il forger une nation wallonne, une nation francophone, voire une composante de la nation française ? Ces choix ont des implications pour la structure institutionnelle : convient-il de fusionner Communauté française et Région wallonne, sur le modèle flamand, ou, au contraire, de privilégier les Régions, en dépouillant la Communauté de bon nombre de ses attributions ? La localisation de la capitale wallonne est aussi discutée : Bruxelles ou Namur ? Depuis 1989, toutefois, l'option régionaliste semble l'emporter sur l'alternative communautaire. Elle sort renforcée de la réforme institutionnelle de 1993.

Un autre débat émerge, au début des années 1980 : faut-il articuler la technologie, l'économie, le social et le politique avec la culture ? Des intellectuels se prononcent en ce sens dans un *Manifeste pour une culture wallonne* (1983) et lors du colloque *La Wallonie au futur : vers un nouveau paradigme* (1987), organisé par l'Institut Jules Destrée. D'autres, au contraire, affirment l'identité culturelle française de la Wallonie. Quoi qu'il en soit, les arguments de uns et des autres confortent les germanophones dans leur désir de s'organiser en quatrième région.

Les débats en cours pourraient être définitivement tranchés à l'avenir, à la suite d'un choc exogène, si la Flandre optait *in fine* pour le séparatisme. Pour l'instant, c'est là une simple hypothèse. Les obstacles qui, dit-on, la rendent peu vraisemblable ont en fait peu de poids : les Flamands pourraient renoncer à Bruxelles comme capitale, afin de transformer l'agglomération en district européen ; ils mènent, dès à présent, des études en vue d'une scission de la dette publique ; enfin, rien ne les empêche de sacrifier une part de leur prospérité économique sur l'autel du nationalisme politique, à l'instar des Slovaques. Si - le si est conditionnel - tel devait être le choix du Nord, la Wallonie serait acculée à opter entre les deux branches d'une alternative : ou bien l'intégration à la C.E.E. comme entité autonome, si l'Europe des régions a préalablement vu le jour, ou bien le rattachement à la France...

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Sur l'identité politique de la Wallonie et l'histoire du Mouvement wallon, voir :

- H. HASQUIN, 1981, *Historiographie et politique. Essai sur l'histoire de Belgique et la Wallonie*, Charleroi.
- H. HASQUIN, 1981 "Le mouvement wallon : une histoire qui reste à écrire", dans *Histoire et historiens depuis 1830 en Belgique* (Revue de l'Université de Bruxelles, n° spécial), Bruxelles, pp. 147-155.
- A. BOLAND, 1973, "Les naissances de la Wallonie (1914-1972)", dans s.dir. L. GENICOT, *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, pp. 413-460.
- P. DELFORGE, 1988 *Les catholiques et la question wallonne, dossier pédagogique*, Mont-sur-Marchienne.
- Ph. DESTATTE, 1991, *L'identité wallonne. Aperçu historique*, 2^e éd., Namur, 1991.
- S. dir. H. HASQUIN, 1976, *La Wallonie. Le pays et les hommes. Histoire-économies-sociétés*, t. II, Bruxelles.
- F. JORIS, 1983, *Les Wallons et la réforme de l'État. Aperçu historique du Mouvement wallon et des réformes institutionnelles en Belgique*, Bruxelles.
- S. dir. J. LANOTTE, 1978, *L'Histoire du Mouvement wallon. Journée d'étude de Charleroi, le 26 février 1976*, Charleroi.
- Signalons, enfin, la collection *Écrits politiques wallons*, publiée à Charleroi par l'Institut Jules Destrée (5 volumes parus à ce jour).